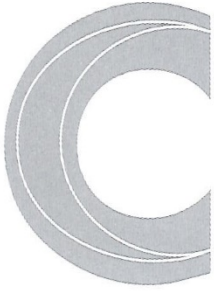




Accepté par 33 voix contre 2

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de 166'000 fr. destiné à financer le remplacement de compteurs électriques



Madame la présidente,
Madame, Monsieur,

1. Introduction

En sus des lois liées à la métrologie, de nouvelles exigences ont été fixées dans le cadre de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, acceptée par le peuple en mai 2017 et entrée en vigueur au début de l'année 2018. En effet, la nouvelle mouture de l'OApEl (Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité) prévoit le changement, à l'échelle nationale, de 80 % des compteurs électriques d'ici au 31 décembre 2027. Les GRD (gestionnaire de réseau de distribution) sont par conséquent contraints de remplacer, dans ce délai, 80 % des compteurs de leur parc par des compteurs intelligents.

Pour la Commune de Cortaillod, cela représente environ 2500 compteurs à changer d'ici la fin de l'année 2027. En répartissant ces remplacements sur les six prochaines années, cela représente environ 415 compteurs à changer par an. Plus précisément, et selon le dernier rapport transmis à l'institut fédéral de métrologie (METAS), 3068 compteurs électriques sont installés sur le territoire de la Commune de Cortaillod. Sur ces compteurs, 2919 sont inscrits avec une vérification dite « statistique » et 149 sont inscrits avec une vérification dite « périodique ».

Pour les compteurs inscrits en vérification statistique, des laboratoires spécialisés prélèvent chaque année des compteurs existants d'un lot défini lors de la pose des compteurs. Si les tests effectués sur les appareils de mesure échantillonnés sont concluants, ceux-ci restent utilisables pour la facturation de l'énergie. Si ce n'est pas le cas, l'entier du lot de compteurs doit être remplacé.

En ce qui concerne les compteurs inscrits en vérification périodique, ceux-ci doivent être vérifiés tous les 10 ou 15 ans (en fonction de leur type) par un laboratoire agréé. Ils doivent par conséquent être démontés et transmis à un laboratoire. Si les résultats de l'analyse des compteurs sont concluants, ceux-ci peuvent être réinstallés pour une durée de 10 ans.

Sur les 149 compteurs inscrits en vérification périodique sur le territoire de la Commune de Cortaillod, 125 compteurs doivent être changés d'ici au 31 mars 2022, date butoir fixée par l'institut fédéral de métrologie. Il est par conséquent prévu de remplacer ces 125 compteurs d'ici à mars 2022. Le remplacement du reste des compteurs ainsi que la mise en place de l'infrastructure de télécommunication, prévu à partir de 2022, se feront de manière échelonnée, jusqu'en 2027.

2. Projet

Le GRD de la Commune de Cortaillod, Eli10 SA, a défini le type de compteur intelligent qu'il prévoit d'utiliser dans le cadre de ce remplacement de 80 % des compteurs sur l'ensemble des communes où l'entreprise s'est vu confier la gestion de l'exploitation du réseau électrique. Il s'agit d'un compteur de la marque Iskraemeco, de type AM550, (Figure 1). Ce compteur répond aux exigences définies par la Confédération concernant les systèmes de mesure intelligents.



Figure 1 : Compteur Iskraemeco AM550

3. Coûts

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Compteurs / an	125	415	415	415	415	415	300
Cumuls	125	540	955	1370	1785	2200	2500
Avancement	5%	22%	38%	55%	71%	88%	100%
Coûts compteurs (Fr. HT)	20'000.-	67'000.-	67'000.-	67'000.-	67'000.-	67'000.-	48'000.-
Concentrateurs / an	2	2	2	2	2	2	2
Coûts concentrateurs (Fr. HT)	4'000.-	4'000.-	4'000.-	4'000.-	4'000.-	4'000.-	4'000.-
Coûts cumulés (Fr. HT)	24'000.-	95'000.-	166'000.-	237'000.-	308'000.-	379'000.-	431'000.-

Le Conseil communal propose de voter un crédit pour les années 2021,2022 et 2023, pour un montant total de 166'000 fr. (HT).

4. Impact sur la durabilité (social, économique et environnemental)

- Social :
Les systèmes de mesure intelligents permettent aux consommateurs d'obtenir des informations sur leur consommation d'électricité ce qui permet de réduire celle-ci. Le traitement, la transmission et l'enregistrement des données de consommation sont strictement réglementés par la loi (Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité OApEl).
- Économique :
Les clients auront accès à de nouvelles prestations. L'utilisation des compteurs intelligents représente une étape importante vers des réseaux intelligents qui permettront notamment d'intégrer au mieux la décentralisation des productions d'électricité.

- Environnemental :
Le fabricant de compteur sélectionné est labélisé « fair meter ». L'ambition du « fair meter project » est notamment de créer des compteurs avec bilan neutre en CO₂, de favoriser une économie circulaire et de limiter au maximum l'énergie consommée pour le compteur en lui-même. Le relevé des compteurs à distance permettra d'éviter de déplacer des personnes pour relever les compteurs.

5. Conclusion

Nous vous remercions par avance de bien vouloir accepter la demande de crédit qui vous est proposée en adoptant le présent rapport et l'arrêté annexé.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortailod, le 6 octobre 2021

Au nom du Conseil communal
Le président Le chef du dicastère
Christian Mamin Christian Haenseler

Réf. 011.000.1

h:\commune\la_direction\3_conseil-communal\4_rapports\credit_armoires-electriques_jmp\rapp_cred-it-armoires-electriques_20200519_jmp.docx

